



Avis du milieu associatif montréalais des personnes handicapées

présenté pour le ROPMM et le CRADI

par Marc-André Burelle-Favron d'ExAequo, un organisme membre du ROPMM

et

Mathieu Noël du ROPMM

dans le cadre de l'étude publique sur le Plan stratégique 2010-2014 de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)

de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les grands équipements et les activités d'intérêt d'agglomération

et

de la Commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire

le 10 juin 2010

ROPMM – 5095, 9^e Avenue, bur. 102, Montréal (QC) H1Y 2J3 – Tél. (514) 255-4888
Télec. (514) 255-8887

CRADI – 5095, 9^e Avenue, bureau 103, Montréal (QC) H1Y 2J3 – Tél. (514) 255-8111
Télec. (514) 255-3444

D'entrée de jeu, situons que les personnes vivant avec des limitations fonctionnelles représentent plus de 19% de la population montréalaise. Avec le vieillissement de la population, ce chiffre ne risque pas de diminuer au cours des prochaines années puisque de plus en plus de personnes développent des incapacités avec l'âge.

Dans ce présent avis, le ROPMM et le CRADI vous expliqueront pourquoi l'Office municipale de l'habitation de Montréal (OMHM) devrait officialiser son engagement face au principe de l'accessibilité universelle en ajoutant ce principe à son Plan stratégique 2010-2014.

L'accessibilité universelle pour qui, pourquoi?

C'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons pris connaissance du Plan stratégique 2010-2014 de l'OMHM. À notre avis, suite à la lecture des documents de consultation, la préoccupation de l'OMHM pour la clientèle devrait être davantage mise en valeur dans ce Plan.

Nous avons aussi constaté avec étonnement que le concept de l'accessibilité universelle n'y figure pas. Pourquoi est-il nécessaire d'ajouter ce concept au Plan de l'OMHM ?

Depuis plus de 20 ans, le milieu associatif des personnes handicapées fait la promotion de l'inclusion des personnes handicapées au plan social, économique et politique. Pour ce faire, les programmes et les services publics doivent tenir compte des besoins de ces personnes. Cette inclusion ne peut également se réaliser sans des espaces publics et des logements universellement accessibles.

L'accessibilité universelle, c'est quoi?

Le concept d'accessibilité universelle est avant tout un concept d'aménagement qui favorise, pour tous les usagers, une utilisation similaire des possibilités offertes par un bâtiment ou un lieu public. En pratique, l'accessibilité universelle permet d'accéder à un bâtiment ou à un lieu public, de s'y orienter, de s'y déplacer, d'en utiliser les services offerts à tous et de pouvoir y vivre les mêmes expériences que tous les usagers... et ce, en même temps et de la même manière.

On réalise l'accessibilité universelle en aménageant des bâtiments, des lieux publics et des infrastructures urbaines qui répondent aux besoins de toute la population, incluant les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Par exemple, dans un bâtiment, une entrée en pente douce servira à l'ensemble des utilisateurs plutôt que d'y accéder par une rampe d'accès pour les uns et un escalier pour les autres. Aussi, les trottoirs seront aménagés de telle façon que

les bancs, les poubelles et les parcomètres requis ne constituent pas des obstacles pour personne.

Il est également possible, si on le souhaite, d'étendre la notion d'accessibilité universelle afin d'en appliquer le principe à d'autres domaines d'activité que l'aménagement.

Appliqué aux programmes et services, le principe de l'accessibilité universelle prend la signification suivante : des programmes et des services conçus, implantés et diffusés pour tenir compte des besoins de toutes les clientèles visées par ces programmes et services. Et ce, tant en ce qui concerne les critères d'accès aux programmes que les paramètres de prestation des services à la population.

Appliqué aux domaines de la communication et de l'information, le principe de l'accessibilité universelle prend la signification suivante : des plans de communication et des moyens de communication et d'information conçus, qui s'adressent et qui tiennent compte des besoins de toutes les clientèles.

Bref, l'accessibilité universelle concerne tous les aspects d'une ville et s'adresse à toute la population. Chacun de ses citoyens devrait pouvoir en bénéficier. L'accessibilité universelle (*universal design* ou *barrier-free design*, en anglais) est une tendance mondiale qui s'avère maintenant incontournable.

L'accessibilité universelle dans le Plan stratégique 2010-2014 de l'OMHM

Nous croyons que l'accessibilité universelle peut contribuer au développement durable, une priorité que l'OMHM veut se donner en 2010-2014. En effet, l'application du concept de l'accessibilité universelle permet de forger des habitations qui peuvent répondre au plus grand nombre de gens et, ainsi, d'actualiser la vision de développement durable.

À notre avis, il est aussi important de comprendre que l'accessibilité universelle doit être vue comme un principe de base, qui permet de répondre aux besoins des personnes handicapées, mais aussi aux besoins d'autres individus (les femmes enceintes, les personnes âgées, les personnes ayant des limitations fonctionnelles temporaires, etc.), ce qui est primordial pour l'OMHM qui veut adapter ses services aux besoins spécifiques des clientèles plus vulnérables.

Enfin, comme l'OMHM veut augmenter l'offre de logements, notons qu'il doit intégrer dès le début des projets de développement le concept de l'accessibilité universelle.

La reconnaissance de l'accessibilité universelle à la Ville de Montréal, dans l'agglomération et à la Conférence régionale des élus (CRÉ)

Le concept de l'accessibilité universelle a été reconnu par l'administration municipale en 2002. En effet lors de son Sommet, la Ville de Montréal et ses partenaires, ont décidé de mettre de l'avant le concept de l'accessibilité universelle.

Depuis, de nombreux documents officiels de la Ville, de l'agglomération et de la Conférence régionale des élus endossent le concept de l'accessibilité universelle, les voici :

Les documents officiels de la Ville de Montréal qui endossent le concept de l'accessibilité universelle

- Plan d'urbanisme – 23 novembre 2004, élu responsable monsieur André Lavallée
- Imaginer – Réaliser Montréal 2025 – 2005, élu responsable monsieur Alan DeSousa
- Charte montréalaise des droits et responsabilités – 2005, élu responsable monsieur Gérald Tremblay
- Rapport de consultation et recommandations sur la stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels – 20 juin 2005, élu responsable monsieur Cosmo Maciocia
- Rapport de consultation et recommandations sur le portrait et le diagnostic du Plan de transport de Montréal – 29 septembre 2005, élu responsable monsieur André Lavallée
- Rapport de consultation et recommandations sur le bilan 2005 et plan d'action 2006 du programme d'accès à l'égalité en emploi – 8 novembre 2006, élu responsable monsieur Frank Zampino
- Commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif « Étude du projet de Charte du piéton » - 13 septembre 2006, élu responsable monsieur André Lavallée
- Étude du bilan 2003-2005 et du plan d'action de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles- 27 septembre 2006, élue responsable madame Marie-Andrée Beaudoin

- Commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens « Déroulement des opérations de déneigement à Montréal » - 9 novembre 2006, élu responsable monsieur Marcel Tremblay
- Rapport de consultation et recommandations sur le défi de la participation – 27 novembre 2006, élu responsable monsieur Marcel Parent
- Recommandations – Bilan 2005-2006- Montréal, métropole culturelle – politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015 – 16 avril 2007, élu responsable monsieur Gérald Tremblay
- Rapport du comité exécutif au conseil municipal à la suite du « Rapport de consultation et recommandations de la Commission de la présidence du conseil sur le défi de la participation » - 18 juin 2007, élu responsable monsieur Marcel Parent
- Commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif « Projet de recommandations du plan de transport » - 22 novembre 2007, élu responsable monsieur André Lavallée
- Recommandations – Projet de politique pour une participation égalitaire des hommes et des femmes à la vie de Montréal – 26 novembre 2007, élue responsable madame Helen Fotopulos
- Rapport de la Commission permanente du conseil sur les services aux citoyens sur le service des communications et des relations avec les citoyens – 27 novembre 2007, élu responsable monsieur Marcel Tremblay
- Plan de transport de la Ville de Montréal, printemps 2008, élu responsable monsieur André Lavallée
- Rapport de la Commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens – 16 octobre 2008, élu responsable monsieur Marcel Tremblay
- Orientations et priorités – Ville de Montréal 2009, élu responsable monsieur Gérald Tremblay

Les documents officiels du Conseil d'agglomération qui endossent le concept de l'accessibilité universelle

- Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures « Projet de recommandation du plan de transport » - 22 novembre 2007

- Rapport de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les grands équipements et activités d'intérêt d'agglomération a procédé à l'étude publique sur l'aide à l'élite sportive « Aide à l'élite sportive » - automne 2007

Le document officiel à la CRÉ de Montréal qui endosse le concept de l'accessibilité universelle

- Plan quinquennal – 2005

À la lumière de toutes ces informations, il en ressort clairement que la Ville de Montréal, tout comme l'agglomération et la CRÉ, témoignent d'une grande volonté à rendre les programmes, les services, les espaces publics et les logements universellement accessibles. Pourquoi, alors, ne pas officialiser l'engagement de l'OMHM face au principe de l'accessibilité universelle en ajoutant ce principe à son Plan stratégique 2010-2014 ?

En conclusion

Nous pensons qu'avoir un Plan stratégique 2010-2014 de l'OMHM qui inclurait le concept d'accessibilité universelle serait un pas de plus vers l'inclusion sociale des personnes handicapées.

Nous croyons aussi que l'accessibilité universelle peut faciliter la pose d'adaptation et, dans certains cas, en diminuer le coût et le nombre.

En terminant, disons que nous trouvons important de souligner que, lorsque les personnes handicapées ont accès aux services sociaux et de santé dont elles ont besoin, elles peuvent vivre en logements comme tout le monde. Pour cela, elles doivent pouvoir y circuler avec les aides à la mobilité médicalement requises par leur situation. Un logement universellement accessible répond à ce besoin. À cet effet, nous invitons l'OMHM à poursuivre, le cas échéant, des travaux de concertation avec ses différents partenaires, notamment, les personnes ayant des limitations fonctionnelles, le réseau de la santé et des services sociaux, etc. afin de favoriser un meilleur arrimage des actions entreprises par l'Office.

Pour toutes ces raisons, nous proposons que le concept d'accessibilité universelle se retrouve dans le Plan stratégique 2010-2014 de l'OMHM. De plus, il doit y être mentionné que le concept de l'accessibilité universelle doit être transversal.